



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	25	29

Date de la convocation
13 septembre 2022

Séance du
21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents :

Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, GILBERT, BENHERRAT, HOUSIEAUX, VIERIN, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, CABADET, NORTON, TILLY, LEONARD

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame LHADI par Madame GUILLAUME – MONNERY, Monsieur ERNULT par Monsieur TILLY

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2022-21-09-08

Cession d'une parcelle du domaine privé de la Ville

Monsieur et Madame AÏT OUFKIR, habitants de la commune au 28 impasse des Vignes Blanches souhaitent acquérir une partie de la parcelle AH 523 relevant du domaine privé de la commune.

Un accord est intervenu entre les époux AÏT OUFKIR et la commune sur le montant de 10 € du m² et le périmètre de cession, environ 35 m². Le plan de la partie à céder est annexé à la présente. Cette acquisition interviendrait pour un montant d'environ 350 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la cession du terrain sise à Margny-lès-Compiègne, cadastrée section ci-dessus pour une superficie totale de 35 m², sous réserve d'ajustements de surface et du plan de cession établi par un géomètre, validés par la commune, de préciser que les frais engagés (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur, de décider que cette cession s'effectuera pour un

montant de 10 € du m², d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Zadiyé BLANC, Adjointe au Maire, chargée de l'Urbanisme et du Développement Economique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la cession du terrain sise à Margny-lès-Compiègne, cadastrée section ci-dessus pour une superficie totale de 35 m², sous réserve d'ajustements de surface et du plan de cession établi par un géomètre, validés par la commune, selon le plan annexé.

Précise que les frais engagés (géomètre et notaire) seront à la charge de l'acquéreur,

Décide que cette cession s'effectuera pour un prix de 10 € du m² soit 350 € sous réserve d'ajustement de surface,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés et toutes les pièces s'y rapportant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Bernard HELLAL

MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE - Oise

Lieu-Dit : La Folie

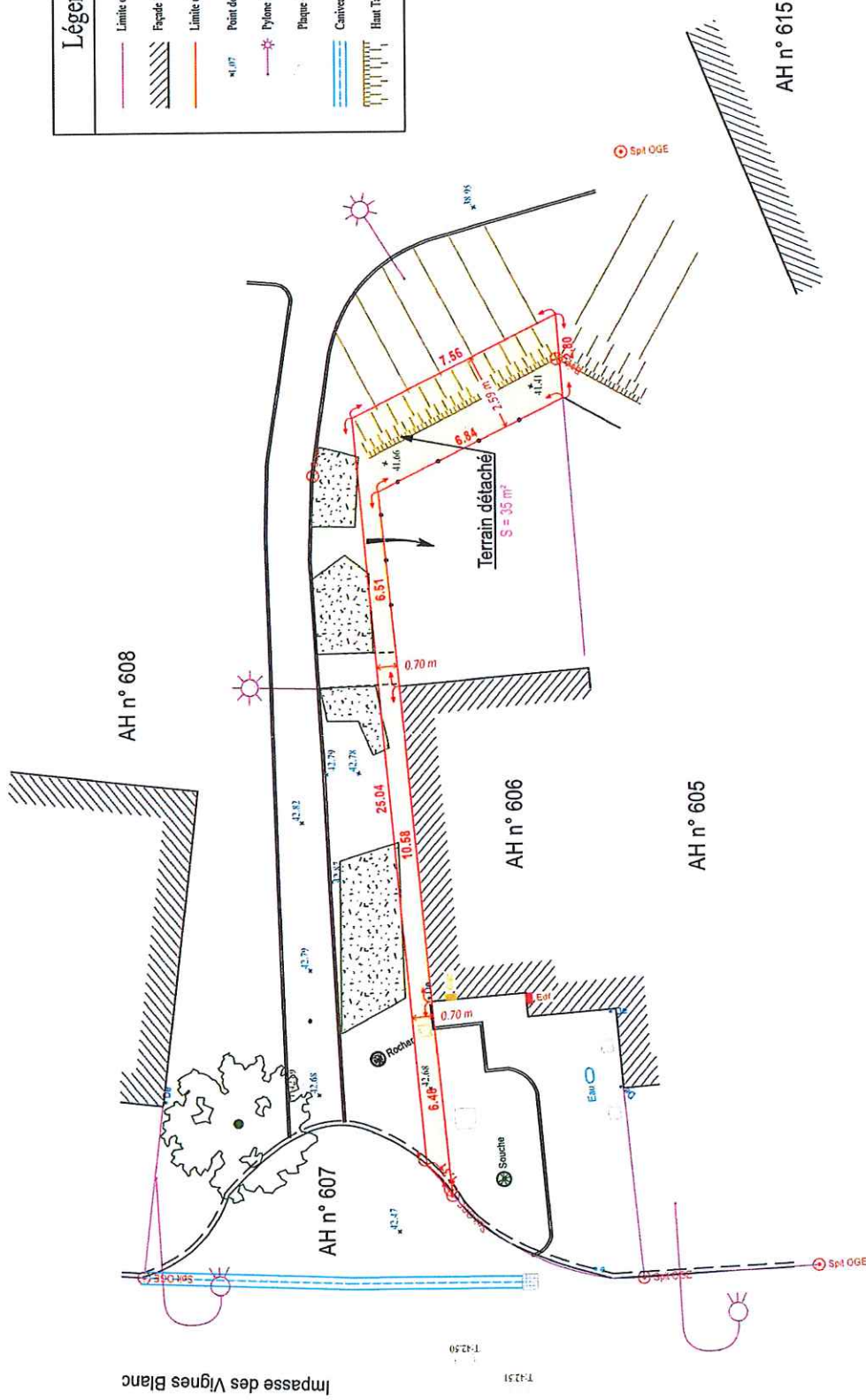
Section AH du cadastre n° 523
28 Impasse des Vignes Blanches

PLAN PROJET DE DIVISION

DOCUMENT



Légende	
	Limite de Propriété
	Facès Bâtiment
	Limite de Propriété
	Point de Nivellement
	Pylone Eclairage Public
	Plaque circulaire UN
	Cantreux
	Haut Talus



Ce plan n'apporte aucune garantie sur les limites réelles de propriétés.
Seul une procédure de bornage contractaire pourra garantir les limites.
Les cotes et superficies indiquées sur ce plan sont approximatives.
L'emplacement des réseaux est approximatif. Les utilisateurs de ce plan doivent contrôler les éléments indiqués avant le démarrage des travaux.

S.C.P. SILVERT-CARON-PEIT
Géomètres-Experts
COMPIÈGNE - NOYON - ATTICHY
03.44.86.81.81 - compiegne@ge-oise.fr

Planimétrie rattachée au système RGF 93_CC49
Altimétrie IGN NGF 69
Rattachement approché effectué par G.P.S. avec le réseau TERIA.
Le présent plan n'est valide que si il est signé par le Géomètre-Expert.

Échelle : 1/150
Dossier n° 29972

Levé le 16 Juin 2021
Mis à jour le 1er septembre 2022



GÉOMETRE-EXPERT
compiegne noyon attichy
www.ge-oise.fr